

WCC-2012-Res-149-FR

Corridors écologiques transfrontaliers à l'ouest de la péninsule Ibérique

CONSCIENT que la zone transfrontalière luso-espagnole à l'ouest de la péninsule Ibérique constitue l'un des meilleurs exemples de système agro-forestier méditerranéen et l'un des plus vastes et des plus importants points chauds de biodiversité en Europe qui abrite plusieurs exemples de faune d'importance internationale comme le lynx pardelle (*Lynx pardinus*), l'aigle ibérique (*Aquila adalberti*), le vautour moine (*Aegypius monachus*), la cigogne noire (*Ciconia nigra*) et le milan royal (*Milvus milvus*) ;

SACHANT que cette zone est, en soi, l'un des plus grands réservoirs au monde de flore vasculaire menacée, compte tenu des caractéristiques de cet écosystème essentiellement composé de dehesas (systèmes agro-sylvo-pastoraux) avec des forêts sempervirentes de chênes liège (*Quercus suber*) et/ou de chênes verts (*Quercus ilex*), ainsi que de chênes tauzins (*Quercus pyrenaica*), résultat de l'interaction séculaire entre l'environnement et les activités humaines traditionnelles dans la région, avec des plantes telles que *Paradisea lusitanica*, *Delphinium fissum* ssp. *sordidum*, *Omphalodes brassicifolia* et la bruyère des marais (*Erica tetralix*) ;

CONSCIENT de l'importance de la zone transfrontalière luso-espagnole, comme en témoignent les 119 aires protégées qui font partie du Réseau Natura 2000 de l'Union européenne (dont 57 Zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux, d'une superficie totale de 1 093 679 hectares ; 64 Sites d'importance communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitat, d'une superficie totale de 830 742 hectares ; et d'autres régimes de protection dont elle bénéficie au niveau national et régional) ;

RAPPELANT que la Résolution 4.024 *Conservation de l'habitat du lynx pardelle* Lynx pardinus et la Recommandation 4.131 *Conservation de la péninsule Ibérique occidentale* approuvées par le Congrès mondial de la nature lors de sa 4^e Session (Barcelone, 2008) appelaient à conserver la diversité biologique de la péninsule Ibérique occidentale reconnue comme un point chaud de la biodiversité de la planète ;

RAPPELANT EN OUTRE que la Résolution 4.061 *Le Grand corridor de connectivité écologique : Monts cantabriques – Pyrénées – Massif central – Alpes occidentales* appelait les autorités nationales et les ONG à renforcer la connectivité écologique de ces montagnes méditerranéennes et que la Résolution 4.072 *Aires protégées et gestion responsable de la nature* soulignait l'importance des aires protégées privées à l'échelle mondiale et de la gestion responsable de la nature en proposant la création d'un groupe d'étude sur ce thème ;

PRÉOCCUPÉ par la tendance à la fragmentation qui frappe les espaces naturels transfrontaliers qui se trouvent sur ce territoire ;

CONSCIENT des menaces que cette situation fait peser sur la conservation de sa biodiversité et celle de ses zones de transition ;

CONSCIENT des graves menaces auxquelles ce territoire est confronté, notamment le dépeuplement, l'abandon de l'utilisation traditionnelle des ressources, la prolifération incontrôlée des infrastructures humaines, la fragmentation des écosystèmes et les effets du changement climatique, qui compromettent gravement la richesse de sa biodiversité ;

CONSCIENT PAR AILLEURS des possibilités que les espaces faisant partie du Réseau Natura 2000 (qui représente 35% du champ d'application de l'Initiative) offriront pour la conservation d'un réseau écologique physiquement interconnecté et géographiquement fonctionnel ; et

CONSCIENT EN OUTRE de la nécessité de promouvoir des stratégies de prévention pour éviter une nouvelle fragmentation et favoriser la restauration de zones clés déjà gravement touchées dans le but d'améliorer la résilience des écosystèmes de la région et des communautés humaines face au changement climatique ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. PRIE INSTAMMENT les Gouvernements de l'Espagne et du Portugal de :
 - a. collaborer pour garantir la connectivité écologique des espaces naturels de cette zone transfrontalière en se fondant sur les espaces du Réseau Natura 2000 ;
 - b. coordonner leurs efforts pour préserver la biodiversité de ces espaces transfrontaliers ;
 - c. relier les objectifs de sauvegarde de la biodiversité aux domaines de production concernés : agriculture, élevage de bétail, sylviculture et pêche, dans le contexte transfrontalier ;
 - d. appuyer et encourager les initiatives visant à conserver la biodiversité et la connectivité écologique des organisations œuvrant dans la zone transfrontalière ;
 - e. appuyer et promouvoir la Déclaration des Réserves de biosphère Braganza-Zamora et Douro Superior-Salamanca, et Sierra de Gata-Dehesas de Azaba-Sierra Malcata ; et
 - f. interdire toute construction d'installations de production d'énergie éolienne ou de vastes infrastructures, notamment de barrages, à l'intérieur de cette zone afin de prévenir et sauvegarder la richesse de sa diversité biologique.
2. APPELLE les Gouvernements de l'Espagne et du Portugal, les Membres de l'UICN et d'autres parties intéressées à élaborer des plans d'action qui :
 - a. favorisent une vision d'un système naturel unifié, indépendamment de la grande diversité des espaces protégés qu'il comprend ;
 - b. garantissent la connectivité écologique, le maintien de la diversité biologique et des processus écologiques de cette région transfrontalière ;
 - c. favorisent la protection et la création de réseaux d'aires protégées privées, en impliquant les propriétaires privés et les ONG, grâce à la gestion responsable ; et
 - d. délimitent un espace à l'intérieur de la péninsule Ibérique orientale qui pourrait être désigné bien du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.